



CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MAI 2018

Nous, Valence Romans Agglo, inscrivons nos actions dans une logique de développement durable. En tant qu'aménageur, développeur et gestionnaire des parcs d'activités, nous nous engageons dans une démarche d'amélioration continue de nos performances environnementales, sociales et économiques globales sur le parc d'activités Rovaltain.

Nous nous attachons à définir et respecter nos engagements en faveur de la protection de l'environnement et à intégrer les valeurs humaines et solidaires du développement dans toutes les opérations dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage sur Rovaltain. Chaque nouvelle opération bénéficie de l'expérience acquise par les précédentes.

Nous nous engageons à :

- Définir un programme d'actions annuel, concret et évaluable
- Adapter les moyens humains et matériels aux objectifs
- Sélectionner les prestataires en fonction de leur engagement environnemental et les accompagner dans la démarche
- Communiquer sur nos performances
- Répondre aux exigences de la norme ISO 14001 version 2015

Cette approche est ancrée dans le fonctionnement de Rovaltain et s'inscrit de manière transversale dans chaque action. Nous nous devons :

- D'être précurseur dans notre gestion quotidienne du Parc d'activités comme dans nos investissements
- De poursuivre nos recherches d'innovation et de performance

Les objectifs de la politique de développement durable

Nous nous engageons à nous inscrire dans une dynamique **durable** et de **discrétion environnementale** :

- Limiter le recours à des énergies non renouvelables
- Préserver la ressource eau
- Optimiser la gestion des déchets
- Pratiquer la reconquête naturelle du site
- Favoriser les mobilités alternatives
- Sensibiliser, impliquer et accompagner les parties intéressées: entreprises, prestataires, porteurs de projet, usagers de la gare, riverains, élus, équipes techniques
- Faciliter l'intégration professionnelle des publics fragilisés
- (Avoir une politique d'achat écoresponsable)
- Améliorer la qualité de vie au travail

Pour mettre en œuvre cette politique, nous nous appuyons sur notre **Système de Management Environnemental et social**. Il doit permettre :

- l'efficacité de la réalisation du programme d'actions
- La satisfaction aux obligations de conformité réglementaire
- Le suivi et la continuité de la démarche
- La transmission de l'information entre les parties intéressées